














COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4529, rue Clark, Montréal, Québec H2T 2T3 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca



31 lobbyistes enregistrés au Québec qui travaillent pour le compte d'un organisme s'opposant à une ou plusieurs mesures contenues dans le projet de loi 44 sur le tabac (au 25 août 2015)



Nom	Client/Employeur	Mandat(s) à cette fin	Période	URL
Michel Gadbois	 <p>ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DÉPANNÉURS EN ALIMENTATION</p> <p>Association québécoise des dépanneurs en alimentation (2)</p>	<p>« En vue de juguler le fléau de la contrebande de tabac et de ramener les consommateurs au réseau de distribution légal, l'AQDA fait valoir aux différents ministères concernés la nécessité d'adopter un plan d'action intégré qui comprend les éléments suivants : application plus sévère des lois, fiscalité plus rigoureuse, entente avec les premières nations, concertation accrue avec le fédéral, sensibilisation du public et pas de nouvelles taxes sur les produits du tabac ni de nouvelle réglementation tant que le problème n'est pas réglé. »</p> <p>« Les principales catégories de produits vendues que sont [...] le tabac [...] sont toutes lourdement réglementées et taxées, minant la rentabilité au point de décourager les dépanneurs et de les inciter à fermer leurs portes. L'AQDA fait donc l'allègement fiscal un de ses enjeux prioritaires et souhaite voir Québec remettre de l'avant cette préoccupation, examiner les effets pervers et les coûts cachés de sa réglementation sur les dépanneurs, et que le gouvernement se donne des objectifs pour l'alléger et surtout, à court terme, de cesser de l'alourdir. »</p> <p>L'AQDA effectue présentement une tournée du Québec, basée sur sa plus récente « étude de mégots », pour s'opposer à l'interdiction des cigarettes au menthol (voir leur communiqué du 26 juillet 2015).</p>	1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016	http://goo.gl/tpt5IX
Guy Leroux				
Alexandra Dionne Charest	 <p>LA COALITION NATIONALE CONTRE LE TABAC DE CONTREBANDE</p> <p>Enrayer la vente de cigarettes illégales au Canada</p> <p>Coalition nationale contre le tabac de contrebande (3)</p>	<p>« Démarches auprès du gouvernement du Québec afin de le sensibiliser à la menace grandissante de la contrebande de tabac et des cigarettes illégales et de l'amener à prendre des mesures fermes pour mettre fin à cette problématique croissante souvent orchestrée par le crime organisé et ayant une incidence sur le tabagisme chez les jeunes, la survie de petites entreprises tels les dépanneurs ainsi que les gouvernements qui subissent d'importantes pertes fiscales à cause de ces activités illégales clandestines. Les mesures proposées sont, entre autres, celles retenues par la Commission des finances publiques dans son rapport de février 2012, tel que la suspension immédiatement du permis de conduire, la création d'une commission mixte internationale et permettre aux policiers d'enquêter en vertu de la Loi sur l'administration fiscale. »</p> <p>La CNCTC effectue présentement une tournée du Québec pour s'opposer à l'interdiction des cigarettes au menthol (voir leur communiqué du 4 août 2015).</p>	1 ^{er} juillet 2014 au 30 décembre 2015	http://goo.gl/D8zSDG
Carlos Godoy		La CNCTC effectue présentement une tournée du Québec pour s'opposer à l'interdiction des cigarettes au menthol (voir leur communiqué du 4 août 2015).	1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015	http://goo.gl/kW3hQw
Michel Rouillard			http://goo.gl/y2qBeC	
Jeremy Adams	 <p>Compagnie de Tabac Sans Fumée Nationale Limitée (2)</p>	<p>« [...] La CTSFN recommande que le projet de loi 44 exempte le tabac sans fumée des limitations sur les produits du tabac aromatisé, ce qui refléterait les différences entre les produits du tabac. De plus, le projet de loi 44 devrait être modifié afin d'inclure une définition de la « saveur caractérisante » au lieu de la définition actuelle qui ne reconnaît pas la fabrication unique de produits comme le tabac sans fumée. »</p>	20 mai 2015 au 20 mai 2016	http://goo.gl/hhQVeh
Jean-François Turcotte				

Nom	Client/Employeur	Mandat(s) à cette fin	Période	URL
André Blais	 <p>Groupe Tabac Scandinave Canada (1)</p>	« Représentations dans le cadre de la Loi du tabac visant à ce que les législations futures tiennent compte du fait que les cigares et le tabac à pipe sont consommés en grande majorité par des adultes (35 ans et plus) et sont beaucoup moins susceptibles de causer la dépendance. Pour ces motifs, nous demandons que les modifications législatives à venir n'imposent pas des restrictions supplémentaires à celles déjà contenues dans la loi et les règlements. »	1 ^{er} mars 2013 au 31 décembre 2015	http://goo.gl/dGdzu2
Sébastien Charbonneau	 <p>Imperial Tobacco Canada Limitée (6)</p>	<p>« Obtenir du gouvernement du Québec qu'il continue à mettre de l'avant des mesures (tels qu'améliorer la sécurité aux frontières; appliquer les lois et règlements uniformément aux manufacturiers et détaillants; mettre l'accent sur l'éducation du public et éviter toute hausse des taxes sur les produits du tabac) pour lutter contre le commerce illicite de cigarettes et qu'il continue d'insister auprès du gouvernement du Canada afin qu'il adopte lui aussi des mesures efficaces pour lutter contre le problème de commerce illicite de cigarettes. Nous voulons aussi encourager le gouvernement du Québec à adopter une politique fiscale responsable afin de ne pas exacerber ce problème. Une politique fiscale responsable serait par exemple de faire en sorte d'éviter de hausser les taxes sur le tabac, car toute hausse supplémentaire de taxes sur le tabac inciterait les consommateurs québécois à opter pour le marché illégal et par conséquent minerait tous les gains réalisés à ce jour. »</p> <p>« Insister auprès du gouvernement du Québec, et plus particulièrement du ministère de la santé et des services sociaux, qu'il consulte la compagnie dans le cadre de la révision de sa Loi sur le tabac et prenne en considération ses commentaires et recommandations tels que de faire de la contrebande la préoccupation principale en matière de contrôle du tabac et appliquer les règles uniformément à tous les fabricants et détaillants dans le but de diminuer la contrebande de tabac. »</p> <p>Imperial Tobacco s'oppose publiquement à l'interdiction des cigarettes au menthol et à <u>l'assujettissement de la cigarette électronique à diverses mesures de contrôle.</u></p>	1 ^{er} octobre 2009 au 31 décembre 2015	http://goo.gl/YOjBlc
Caroline Ferland				
Eric Gagnon				
Tom Giannoukakis				
Edgard Goharghi				
Jeffrey Guiler				
Marc Desmarais	Regroupement des petites entreprises de tabac (1)	« Représentations dans le cadre de la Loi du tabac visant à ce que les législations futures tiennent compte du fait que les cigares et le tabac à pipe sont consommés en grande majorité par des adultes (35 ans et plus) et sont beaucoup moins susceptibles de causer la dépendance. Pour ces motifs, nous demandons que les modifications législatives dans un futur projet de loi n'imposent pas des restrictions supplémentaires tel que la mise en marché des petits cigarillos. »	14 mars 2014 au 5 mars 2016	http://goo.gl/ThrtoU
Sébastien Bonneau	 <p>Rothmans, Benson & Hedges (2)</p>	« Effectuer des démarches dans le but que des modifications soient apportées à une proposition législative à la Loi sur le tabac, une nouvelle réglementation ou initiative budgétaire visant les activités de l'entreprise. Le but est d'obtenir une baisse ou un gel de la taxe sur les produits du tabac pour limiter les effets néfastes d'une augmentation en présence d'un marché de la contrebande facilement accessible aux consommateurs adultes. Ce marché illicite facilite également l'accès aux produits de tabac illégaux auprès des mineurs. Nous désirons aussi que la Loi sur le tabac continue à exclure les produits de tabac à saveur et que le gouvernement n'apporte pas des modifications visant la part de la publicité sur l'emballage et les formats des emballages des produits de tabac. »	1 ^{er} avril 2015 au 25 novembre 2015	http://goo.gl/KokODw

Nom	Client/Employeur	Mandat(s) à cette fin	Période	URL
Martin Guimond	Association des propriétaires de sheesha du Québec (3)	« Démarches en vue de faire modifier le projet de loi 44 du gouvernement du Québec, afin d'exempter les salons de cigares reconnus par le ministère en ce qui concerne le tabac aromatisé. Ces établissements possèdent un droit acquis en la matière depuis 2005. De plus, ces endroits n'accueillent pas de mineurs et ont fait des investissements importants en fonction de ce droit acquis. Les clauses 5, 17.2, 29.2, 29.3, 61 et 62 du projet de loi 44 doivent être modifiées afin que les salons de cigares reconnus soient exemptés de ces clauses afin de préserver leur droit acquis depuis 2005. [...] »	Du 31 juillet 2015 au 31 janvier 2016	http://goo.gl/gok9A4
Stelios Lekakis				
Patrick St-Onge				
Alain Mailhot	 Association des restaurateurs du Québec (3)	« L'Association des restaurateurs du Québec s'oppose à toutes modifications aux lignes directrices pour l'application de l'article 2.1 de la Loi sur le tabac concernant les tentes, chapiteaux et autres installations semblables. Les restaurateurs demandent que soit maintenue l'autorisation de fumer sur les terrasses munies de parasols, d'un toit ou d'un auvent qui ne comporte pas de dispositif de fermeture. »	1 ^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2015	http://goo.gl/NEV3zz
François Meunier				
Martin Vézina				
Nicolas Gagnon-Oosterwaal	 Breuvages Blue Spike (1)	« Modification proposée à la loi sur le tabac afin de mieux encadrer la vente et la publicité des cigarettes électroniques. Comme par exemple; appliquer une loi interdisant la vente aux mineurs (18 ans +), permettre aux gens qui désirent arrêter de fumer, d'avoir accès à ces produits, que le marketing soit encadré de façon similaire à celui des boissons alcoolisées et qu'il y ait un contrôle sur les ingrédients (s'assurer que les contenus ne contiennent pas de produits dangereux pour la santé) etc. »	5 novembre 2014 au 31 décembre 2015	http://goo.gl/tdKoEh
Amélie Desrosiers	 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (5)	« Nous demandons notamment à ce que les dispositions interdisant de fumer dans un rayon de 9 mètres d'un commerce ou d'un restaurant soit retirée, que les montants des amendes prévues soit ramené à un niveau plus raisonnable, soit ceux qui prévalaient dans la loi actuelle et que le gouvernement soutienne mieux les commerçants dans l'observance de la Loi en leur fournissant des affiches, de la formation et en effectuant une campagne de sensibilisation du public concernant l'interdiction de vendre du tabac aux mineurs. »	18 août 2015 au 31 décembre 2015	http://goo.gl/bTPA1M
Caroline Emmanuel				
Simon Gaudreault				
Martine Hébert				
François Vincent				
Philippe Gervais	 Nicoventures Ltd (1)	« Modification du projet de loi 44, Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme, pour que la cigarette électronique ne soit pas considéré comme un produit du tabac, mais soit traité dans la législation comme un produit propre à lui-même et non relié au tabac, afin que celle-ci puisse être utilisées sans les restrictions reliées aux produits du tabac. »	1 ^{er} mai 2015 au 30 avril 2016	http://goo.gl/2sldkH
Marie Brunelle	 Le Vapoteur (2)	« Le gouvernement actuel réfléchit présentement à un projet de loi visant à encadrer le commerce de la cigarette électronique. [...] Nous mettrons aussi de l'avant l'idée d'interdiction de vente aux mineurs, puisque nous partageons cette préoccupation et que nous ne vendons déjà pas aux mineurs. Nous discuterons aussi de la possible interdiction de "vapoter" dans les lieux publics. Nous voulons mettre cet élément en contexte au regard des nombreuses études scientifiques publiées récemment. Finalement, nous suggérerons de ne pas taxer la cigarette comme un produit du tabac puisqu'il ne s'agit pas d'un produit du tabac. [...] »	15 janvier 2015 au 15 janvier 2017	http://goo.gl/VbMtoB
Vincent Gagnon				

6 autres organisations militant pour affaiblir le projet de loi 44 (au 12 août 2015)

Association	Citations
 <p data-bbox="121 427 296 513">Association canadienne de la vape</p>	<p data-bbox="331 321 1556 342">L'Association canadienne de la vape témoignera devant la Commission de la santé au sujet du projet de loi 44 le 18 août 2015.</p> <p data-bbox="331 363 2007 475"><i>Lors de l'étude d'un projet de loi similaire encadrant la cigarette électronique en Ontario, le 20 avril dernier (source) :</i> « Though we fully agree with the spirit of Bill 45, we request that the committee consider some of the amendments that we have put forward in our submission, specifically: permitting vaping indoors, in places that ban entry to minors; permitting dedicated, adult-only vape shops to openly display their products; permitting dedicated, adult-only vape shops to promote their products in store; and considering a mandatory review of the act with a reasonable timeline to further study the benefit of this alternative to smoking. »</p>
 <p data-bbox="121 735 296 849">Association des détaillants en alimentation du Québec</p>	<p data-bbox="331 553 1751 574">L'Association des détaillants en alimentation du Québec témoignera devant la Commission de la santé au sujet du projet de loi 44 le 19 août 2015.</p> <p data-bbox="331 596 2007 647"><i>Sur les pénalités plus élevées :</i> « C'est insensé de s'attaquer à ce problème en visant les détaillants, enchaîne Florent Gravel. Ils ne font qu'exécuter une transaction légale, alors que c'est le consommateur qui décide sciemment de mettre de la boucane dans ses poumons. » - L'Alimentation, juillet-août 2015</p> <p data-bbox="331 669 1976 751">« Ce n'est pas en interdisant la cigarette au menthol que l'on va réussir à contrer le tabagisme, indique pour sa part M. Gravel. Mais plutôt en contrôlant les produits illégaux qui sortent des réserves et en donnant aux policiers les mandats d'intervenir auprès des jeunes aux abords des écoles. Sinon, les fumeurs invétérés se dirigeront davantage vers le marché noir et la contrebande. » - L'Alimentation, juillet-août 2015</p> <p data-bbox="331 773 2007 855">« Les organismes qui souhaitent commenter ce projet de loi pourront se faire entendre à la Commission parlementaire prévue le 31 août prochain. [...] « Nous présenterons notamment plusieurs études américaines démontrant la réussite d'une législation qui impose des pénalités aux mineurs pris en train de fumer, précise Florent Gravel. On espère convaincre le gouvernement d'aller plutôt dans cette direction. [...] » - L'Alimentation, juillet-août 2015</p>
<p data-bbox="113 914 302 963">AMDEQ</p> <p data-bbox="113 979 302 1092">Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec</p>	<p data-bbox="331 922 1824 943">L'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec témoignera devant la Commission de la santé au sujet du projet de loi 44 le 31 août 2015.</p> <p data-bbox="331 964 1992 1016"><i>Sur les pénalités plus élevées :</i> « Des infractions associées à des amendes aussi ridiculement élevées peuvent entraîner la fermeture pure et simple d'un commerce. On pénalise davantage les commerçants honnêtes que les criminels de la contrebande de cigarettes », tranche Yves Servais. » - L'Alimentation, juillet-août 2015</p> <p data-bbox="331 1037 2003 1089"><i>Sur l'encadrement de la cigarette électronique :</i> « Ridicule, une réglementation à outrance, lance Yves Servais. [...] Grâce au vapotage, bien des gens ont réussi à cesser de fumer. » - L'Alimentation, juillet-août 2015</p>
<p data-bbox="121 1276 296 1390">Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes</p>	<p data-bbox="331 1162 1824 1183">La Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes témoignera devant la Commission de la santé au sujet du projet de loi 44 le 18 août 2015.</p> <p data-bbox="331 1205 2007 1373">« After the province banned smoking inside restaurants and bars in 2006, they lost 17 per cent of their business and haven't recovered since, said Renaud Poulin, the president of Quebec's largest bar owners' association. If it becomes illegal to light up on terrasses, clients will be forced onto the sidewalk and bars will be deluged with noise complaints, he added. "It's nice to say we're going to ban smoking, but where are we going to put these people? On the sidewalk? It's going to cause us a heck of a lot of trouble with the neighbours." He suggested that the danger to public health posed by second-hand smoke on patios is exaggerated. "On the health level, I don't want go too much into detail right now, but we did research and there are specialists who say that second-hand smoke outside buildings is crying wolf for nothing, to scare people," he said.» - The Gazette, 1/5/2015</p> <p data-bbox="331 1395 2007 1507">« L'interdiction de fumer sur les terrasses est une mesure plus controversée. Les propriétaires de bars estiment que cela nuirait aux affaires. C'est l'avis de Renaud Poulin, de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes: « Les gens trouvent que le monde va trop loin dans ces démarches-là, qu'un moment donné, il y a une certaine tolérance. Il y avait une paix sociale qui était quand même instaurée entre les fumeurs et les non-fumeurs, tout ça. Et cette paix sociale là, le nouveau projet de loi va détruire cette paix sociale là. » - TVA, 20/07/2015</p>

 <p>Union des tenanciers de bars du Québec</p>	<p>L'Union des tenanciers de bars du Québec témoignera devant la Commission de la santé au sujet du projet de loi 44 le 20 août 2015.</p> <p>« Déçu, Peter Sergakis, président de l'Union des tenanciers des bars du Québec, a dénoncé « l'hypocrisie » du gouvernement qui, selon lui, procède à des interdictions sporadiques de fumer au lieu d'interdire carrément la commercialisation des produits de tabac. M. Sergakis ne pense pas que, pour une personne attablée sur terrasse, la cigarette soit plus nuisible que la fumée de voitures et des camions. » - Radio-Canada, 5/5/2015</p> <p>« « Nous, ce qu'on cherche à déterminer, c'est : 'Est-ce que la fumée de tabac dans un milieu qui n'est pas clos - donc ouvert - est aussi nuisible que ce que semble prétendre le gouvernement, alors qu'il ne semble pas y avoir de données scientifiques ou même empiriques qui viennent appuyer l'hypothèse qui a été déposée?' », se demande l'avocat de l'Union des tenanciers de bars du Québec, Sébastien Sénéchal. [...] L'Union des tenanciers de bars espère que ces arguments scientifiques vont convaincre le gouvernement de reculer sur la question de l'interdiction de fumer sur les terrasses, sans quoi elle laisse entendre qu'elle pourrait se tourner vers les tribunaux. « Si on voit qu'il n'y a pas d'oreille ouverte, la voie judiciaire est envisagée. » » - Radio-Canada, 21/6/2015</p>
 <p>VapoClub</p>	<p>« Les commerces de cigarettes électroniques dénoncent les mesures proposées par le gouvernement de Philippe Couillard qui, selon eux, sont prématurées. Ils rappellent que Santé Canada ne s'est toujours pas prononcée sur la nocivité du produit, si ce n'est que pour mettre en garde les consommateurs en attendant que les impacts sur la santé soient mieux connus. « Ils vont à contresens. Il aurait fallu déterminer la nocivité ou non avant d'aller de l'avant avec un projet de loi. [...] Ils prennent la voie facile en légiférant comme si la cigarette électronique était un produit du tabac », estime Jean-Christophe Ouellet, du Vapoclub Lévis. » - Journal de Lévis, 12/5/2015</p> <p>« [Le projet de loi 44] prévoit par ailleurs qu'il sera dorénavant interdit de vapoter jusque dans les points de vente spécialisés de cigarettes électroniques. Alors qu'on trouve déjà tout et n'importe quoi sur le marché, et par n'importe qui, le PDG de la chaine Vapoclub, Jean-François Tremblay, voit rouge. « On s'est concentré à bloquer plutôt qu'à encadrer. C'est très décevant et déplorable.» Si la vape est interdite dans les boutiques, on verra ouvrir des points de vente clandestins, prévient-il. « Tout ça va s'en aller au noir. Il n'y aura plus de contrôle, plus de garantie de qualité. » - Journal de Montréal, 21/5/2015</p>